

SUCCESSIONS LÉGALES
ET
TRANSITIONS POLITIQUES EN AFRIQUE

Mamadou DIOUF
Administrateur de la Recherche
CODESRIA - Dakar

Depuis les indépendances, de multiples interrogations ont pris pour objet les sociétés africaines. Mais, malgré la production d'une littérature relativement importante, ces dernières ont résisté à ceux qui ont eu le mandat de les transformer ou de les « développer ».

Conçu au moment des Indépendances comme une machine efficace pour stimuler la croissance économique, l'État africain apparaît aujourd'hui monstrueux et parasitaire. A travers l'abondante littérature disponible sur la question, se dégage une image négative des classes dirigeantes issues des indépendances africaines.

Ces constats et accusations mettent en cause non seulement la centralité de l'État dans les politiques de développement passées, mais aussi ses rapports avec la société. Ainsi, le nationalisme économique d'État cesse d'être l'espace démonstratif de la légitimité des élites politiques, cédant la place à un néolibéralisme, qui permet aux classes dirigeantes de négocier de nouveaux mécanismes d'aide et/ou de détournement, face à l'effondrement des ressources nationales.

Pourtant, beaucoup de recettes ont été utilisées : parti unique, multipartisme, planification économique, libéralisme. Le résultat obtenu peut s'énoncer de manière simple : le décollage économique à l'horizon d'une génération ou deux, au maximum, promis au moment de l'indépendance s'est transformé, après trois décennies, en banqueroute économique et financière, autoritarisme politique et misère sociale...

On observe partout le vacillement ou l'effondrement d'un modèle de gestion politique et économique - dominé par une économie de la violence et de la corruption - qui n'a pas été capable de promouvoir le développement économique et social. Pour renverser ces tendances la plupart des économies du continent ont été placées sous ajustement structurel. Pour imposer les mesures d'austérité prévues dans ce cadre, les gouvernements ont renforcé les dispositifs de contrôle politique des populations en diffusant une fragmentation politique des forces qui leur sont hostiles. Cependant, les réformes économiques n'ont pas modifié fondamentalement les schémas de distributions des revenus (construits depuis les années 60) ou éteint les circuits de prédation. C'est pourquoi des résistances aux PAS ont été notées dans de nombreux pays mais elles ont été amoindries par l'inexistence de modèles idéologiques et de programmes économiques alternatifs.

Le déclin économique s'accompagne de bouleversements sociaux accentués par une paupérisation accentuée des populations et par des émeutes marquées par des épisodes sanglants. Sur les politiques économiques conçues en termes de stratégies adoptées par les différents acteurs et groupes, face aux enjeux des programmes d'ajustement structurel, un ouvrage, *The Politics of Structural Adjustment in Africa*, (sous la direction de A. O. Olukoshi et T. Mkandawire) paraîtra incessamment.

Dans le cadre de ces mutations, des groupes investis de légitimités diverses revendiquent une participation accrue à la gestion des biens publics en proclamant leur adhésion aux valeurs démocratiques. Pourtant rien n'indique, malgré les certitudes actuelles, qu'ils seront en mesure d'assurer une transition démocratique et une évolution pacifique de sociétés traumatisées par des mécanismes d'inclusion et d'exclusion, sur la base du sexe, de l'âge, de la religion, de l'ethnie..., informés par la violence, le clientélisme, une situation aggravée par l'épanouissement du domaine public et des partitions citoyennes contradictoires et souvent concurrentes.

Depuis la fin des années 1980, on a observé la multiplication des partis politiques, l'éclosion d'une presse privée dite indépendante et l'organisation, dans certains pays, à la suite du Bénin, d'une conférence nationale suivie d'élections législatives et présidentielles. Dans d'autres contextes, on a procédé à des élections locales, nationales qui ont entraîné, dans la plupart des cas, un renouvellement des classes politiques sans passer par la conférence (Côte d'Ivoire, Gabon, Sao Tome et Principe, Cap Vert, Kenya, Zambie...). Mais aujourd'hui le modèle de gouvernement issu de la conférence nationale rencontre de nombreuses diffi-

cultés (Niger, Mali, Congo...). A ce propos, l'exemple togolais, offre un site privilégié de lecture des caractéristiques des opérations de réfection des autoritarismes. Là où la classe politique détient des ressources ethniques, financières ou «militaires», elle est capable non seulement de résister aux forces politiques d'une opposition fragmentée mais de contre-attaquer. Là où émergent des velléités de renégociation des accords économiques par les organes issus de la conférence nationale, les intérêts de l'ancienne métropole sont sauvegardés par l'activation de la menace prétorienne, par des contraintes financières ou par des soutiens à peine voilés aux anciens dictateurs.

Parallèlement, le vocabulaire nationaliste des élites dirigeantes de la première génération a volé en éclats pour céder la place à de nouveaux discours élaborés ailleurs : ajustement structurel, vérité des prix, rééchelonnement de la dette, réduction de la masse salariale, des dépenses sociales. Ce renversement de perspective, s'accompagne de la promotion d'un personnel politique qui revendique sa légitimité essentiellement par rapport à ses liens avec les institutions financières internationales et dont la priorité semble être le traitement des déséquilibres externes des économies africaines.

La nouvelle conjoncture économique a provoqué, selon plusieurs observateurs, l'entrée fracassante sur la scène politique et économique africaine de nouveaux acteurs, exclus du jeu politique pendant au moins trois décennies : les jeunes et surtout les femmes qui réinventent, en marge de la scène politique ou au coeur des dispositifs partisans, des affiliations contraires au sectarisme des organisations ethnico-religieuses des élites politiques, afin de recréer un tissu social solidaire face aux logiques de fragmentation. Les jeunes, tout comme les femmes, du fait même de leur exclusion, durant la période nationaliste élaborent désormais des activités communautaires construites sur des dynamiques d'inclusion, de contrôle et de responsabilités (*accountability*), qui jurent avec les idiomes et du nationalisme et des nouveaux discours sur la gouvernance et la démocratie.

La plupart des groupes et associations produits par cette trajectoire, sont négligés dans les grandes constructions épistémologiques et idéologiques sur les transitions démocratiques. On privilégie plutôt (comme dans l'utilisation africaniste du concept de société civile) les acteurs qui affrontent l'État au détriment des groupes et associations qui se cantonnent au niveau local et qui ont un impact considérable sur la vie et la survie des communautés, sans prendre part aux luttes pour le contrôle du pouvoir et des moyens d'enrichissement.

Cette situation illustre parfaitement l'impasse politique dans laquelle a conduit le déclin économique de nombreux pays du continent et les difficultés de trouver une alternative au modèle de gestion politique et économique issu des indépendances et dont l'épuisement est devenu flagrant.

Ces questions n'ont pas seulement été analysées dans le cadre des Groupes Multinationaux de travail (GMT), mais aussi dans le cadre des Groupes Nationaux de Travail (GNT)¹.

L'orientation prise par les études sur les successions légales s'inscrit dans les recherches menées sur le Sénégal par Momar Coumba Diop et Mamadou Diouf dont *Le Sénégal sous Abdou Diouf. Etat et société* (Karthala, 1990) qui reconstitue les péripéties de la construction de l'État sénégalais, ses réorganisations successives, la résistance de certains seg-

¹ En guise d'illustration, on peut citer les ouvrages suivants :

- K. A. Ninsin & E. Hansen (eds), *The State, Development and Politics in Ghana*, 1989;
- Kankwenda Mbaya (sous la direction), *Zaire : Vers quelles destinées?*, 1992;
- Ali El Kenz (sous la direction), *L'Algérie et la Modernité*, 1992;
- Ibbo Mandaza (ed), *The political Economy of Transition*, 1992;
- M. C. Diop (sous la direction), *Sénégal : trajectoires d'un Etat (1960-1990)*, 1992;
- E. Gyimah-Boadi (ed), *Ghana Under PNDC*, 1993.

ments des populations à la domination étatique et les enjeux politiques et sociaux des réformes économiques.

Ce travail a également permis de compléter ou de corriger les études de sociologie politique et juridique sur le Sénégal, la littérature anthropologique ou sociologique ayant plutôt porté sur les relations entre l'État, les structures maraboutiques et l'économie arachidière. Nous avons montré la dynamique qui a abouti à la crise hégémonique des années 1970, à la démission de Senghor et les mécanismes qui ont rendu possible la construction de l'hégémonie de son successeur.

L'intérêt de cette analyse était de montrer comment certaines bureaucraties africaines ont organisé « le départ » de la première génération de Chefs d'État et comment les successeurs ont construit leur hégémonie. Nous avons ainsi éclairé les mécanismes du profond renouvellement du personnel politique intervenu à la fin des années 1970. Il semblait en effet important, pour comprendre les enjeux socio-économiques et politiques qui traversent l'État, de prendre en charge l'accélération qui a eu lieu depuis la succession Senghor/Abdou Diouf, à la fin des années 1970. Ces deux procédures et les modalités qu'elles impliquent ont été qualifiées, dans le cas sénégalais de « révolution passive » par R. Fatton, qui a eu recours aux catégories analytiques de A. Gramsci. Le remplacement de L. S. Senghor par A. Diouf aurait permis à la classe dirigeante sénégalaise de prévenir une issue révolutionnaire à la crise des années 70 en l'anticipant et en la court-circuitant.

Les péripéties de la construction hégémonique du nouveau président ont été reconstituées en montrant ses conséquences sur le leadership et ses logiques de fusion et de fragmentation. Partant du postulat que le pouvoir a comme centre de gravité la présidence de la République, nous avons repéré sa structuration et ses relations avec les autres institutions et structures politiques. Nous avons montré, à travers l'étude du cas sénégalais, que la construction hégémonique est certainement la séquence la plus importante du procès successorale. Elle révèle les lignes de fractures entre clans et fractions mais aussi les légitimités sollicitées et réintroduites dans le langage étatique (parenté, ethnicité, religion, etc.), comme les stratégies de réduction ou d'élargissement de la classe politique. Elle informe sur les logiques structurantes du champ politique, économique et social, la construction d'un pouvoir et la production d'une idéologie; elle indique les lieux signifiants où se joue l'avenir des acteurs politiques dominants.

La seconde recherche, réalisée avec le soutien du CODESRIA, avait pour objectifs, d'analyser l'économie politique de la crise sénégalaise. Elle complète la première en lui donnant une base d'observation plus large. Un groupe d'une dizaine d'universitaires, de spécialités diverses, avait été constitué à cet effet. Il semblait important, en cette période de crise économique, d'expliquer les performances de l'État et de reconstituer ses trajectoires en tentant d'expliquer les pratiques politiques et les dynamiques sociales que nous avons tentées d'identifier.

L'État a été étudié du point de vue de sa rationalité propre en collant le plus près possible aux contraintes sociales, économiques et politiques de son développement. Nous avons ainsi construit une base expliquant la crise économique et sociale et l'impact des solutions proposées pour la résoudre. La première partie de cette étude a été consacrée à la présentation de l'environnement et de l'équilibre écologique, à l'analyse des bases économiques de l'État, de la crise urbaine et de la politique de population. La deuxième a présenté l'étude des fondements politiques et idéologiques de l'État et montré leur impact économique.

La troisième partie a analysé les effets politiques et sociaux des réformes économiques, notamment le développement des mouvements sociaux. Il serait intéressant de comparer les perspectives et résultats obtenus par le GNT Sénégal (M. C. Diop (sous la direction), *Sénégal. Trajectoires d'un État*, 1992) et le GMT sur les mouvements sociaux (Mamdani & Wamba, 1995).

Il a été ainsi possible d'identifier les différents cycles de la croissance de l'État et de montrer comment la crise devenue ouverte vers la fin des années 1970 sape le système de légitimation de la classe dirigeante. Dans cette recherche, ont été privilégiées les dynamiques politiques et économiques internes. Mettre à nu les logiques sous-jacentes et l'efficacité des discours du pouvoir central a permis de saisir la portée et la signification des pratiques sociales perturbatrices du projet hégémonique de la classe dirigeante et de ses alliés.

Cet ouvrage qui ne propose pas de solutions aux évolutions politiques, sociales et économiques actuelles élucide cependant deux procès : celui de la construction de l'hégémonie de la classe dirigeante qui arrive au pouvoir en 1960 et celui des crises d'intégration politique et du déclin économique. Nous avons collé le plus près possible aux contraintes sociales, économiques et politiques de son développement en vue de repérer et de caractériser les péripéties de sa construction.

L'objectif de cette recherche était d'amorcer une réflexion permettant de produire d'autres travaux plus précis sur un sujet dont nous n'ignorons pas la complexité. C'est justement une telle perspective que prend en charge l'étude sur le Sénégal.

Mais, parallèlement à ces travaux, nous avons entrepris au sein du CODESRIA des travaux qui permettaient de donner au Sénégal sous Abdou Diouf une perspective analytique plus large. A travers cet ouvrage, a été identifiée la logique de la succession ordonnée à la tête d'un État que nous qualifions de « succession légale » et les stratégies qui en découlent. Nous avons montré qu'elles sont largement liées à la structure du pouvoir, à sa nature et à la largeur et à l'étroitesse du champ politique et aux modalités de sa constitution. Nous avons ainsi rédigé un document d'orientation intitulé *Les Successions Légales : les mécanismes de transfert du pouvoir en Afrique*.

Bref rappel des objectifs du «livret vert»

L'idée principale au coeur du document de travail sur les successions légales est en continuité avec l'exemple sénégalais que nous avons étudié. Elle se préoccupe de comprendre le transfert du pouvoir, qui a toujours été pensé, en situation africaine, comme une rupture violente, le *coup d'État militaire* et son corollaire, le *régime militaire*.

Le constat fait en situation sénégalaise a été conforté par un numéro spécial «Succession in the South» de *Third World Quarterly* (vol. 10 # 1, 1988) qui recense des cas de transferts de pouvoir d'un leader à un autre en Afrique, plus nombreux que les coups d'État militaires.

Le projet de recherche s'est surtout intéressé à cette forme de transfert du pouvoir - la succession légale - parce que beaucoup d'auteurs la considèrent comme un test de stabilité et de maturité de la classe dirigeante. Non seulement elle permet d'éviter la guerre civile et/ou l'intervention des militaires, mais elle est aussi susceptible d'imposer le respect des procédures constitutionnelles, légales... Même si cette légalité ne signifie pas nécessairement légitimité, elle permet de mesurer le degré d'intervention des acteurs sociaux dans le champ politique.

Après avoir fait circuler le document nous avons reçu une série de propositions consistant, pour l'essentiel, en des études de cas. Les contributions retenues ont été les suivantes :

- Anatole Ayissi Nga, *Succession politique et ordre étatique au Kenya*.
- Tshikala K. Biaya, *Transition politique et nouvelle rationalité politique au Zaïre*.
- José Gandaho, *Le renouveau démocratique au Bénin ou la révolution négociée : analyse d'une transition démocratique en Afrique Noire*.

- Souayibou Varissou, *Conférence nationale et transition politique au Bénin : l'étude d'une formule de compromis politique en Afrique Noire.*
- Achille Mbembe, *Théorie comparée des trajectoires de la transition politique en Afrique sub-saharienne.*
- Rajaona Andriamananjara, *Survola des événements de 1991-1992 à Madagascar.*
- Souley Adjani, *Les successions politiques légales : les mécanismes de transfert du pouvoir en Afrique : l'exemple du Niger.*
- Tessy Bakary, *Transition démocratique et succession politique en Côte d'Ivoire.*
- Conceição Osorio, *Succession légale : le cas du Mozambique.*
- Ghaouti Mekamcha, *Pouvoir politique et transition démocratique en Algérie.*
- Hussein Ashraf & Abdul Rahman Salam, *Multiparty pluralism and authoritarianism in Egypt (The problem of Bourgeois democracy in a backward capitalist country).*
- Sallah El-Din Hamed & Ashraf Amed Hussein, *Succession of power in Africa (The Egyptian case study).*
- Salif Yonaba, *La conférence nationale et le Droit : les leçons de l'expérience burkinabè.*
- Groupe national de Zambie, (Chilatu Lumbe), *Political transition in Zambia 1990-1992.*
- Mahmood Maghoub el Tigani, *Political succession and democratic transition : mechanisms of political power transfer in Africa. The case of Sudan.*
- Abdelghani Abouhane, *Succession du pouvoir et problématique de la transition démocratique au Maroc.*
- Luc Sindjoun, *Ordre bureaucratique et désordre social. Dialectique nourrice du changement politique au Cameroun.*
- Mbonko Lula, *La république du Zaïre, de la deuxième à la troisième république.*
- Amadu Sesay, *From Stevens to Strasser : Political succession of political power transfer in Sierra Leone.*
- Nana K. A. Busia Jr., *From legal succession to democratic transition in Africa : the case of Ghana.*
- Jide Owoeye, *Succession politics in Africa : a nigerian case-study.*
- Jibrin Ibrahim, *The politics of democratic transition in Niger Republic : the national conference and its aftermath.*

Conformément aux pratiques du CODESRIA, un séminaire méthodologique destiné à discuter des orientations des premiers travaux et à tester certaines hypothèses du «livret vert», a été organisé à Lusaka, du 27 au 30 mai 1992. Ce séminaire a fait un certain nombre de recommandations destinées à préciser les orientations de base qui avaient été retenues par le réseau.

A la suite de cette rencontre, un avis de réorientation des objectifs de l'étude a été publié dans le Bulletin du CODESRIA. Notre objectif premier privilégiait l'analyse des successions effectuées de 1970 à 1990 en excluant certains cas :

- le changement de leadership après une élection (cas du Sierra Leone en 1967);
- la fin du mandat d'un Président et l'avènement d'un nouveau;
- la restauration d'un gouvernement civil après un règne militaire.

Le modèle d'analyse que nous tentions de construire ne pouvait pas prendre en charge les transformations récentes du paysage politique africain accompagnant le déclin économique d'une partie importante du continent.

Pour ces raisons, la Conférence nationale mérite d'être intégrée à notre champ d'investigation. Il nous semble, en effet, qu'elle fait partie des réformes politiques pouvant assurer la succession ordonnée de certains leaders.

Les chercheurs qui ont étudié les Conférences nationales comme mécanisme vers la transition démocratique, ont pris en charge un certain nombre de questions dont les suivantes : dans le cas où le Président est battu après les élections, ils ont tenté de reconstituer et d'analyser les éléments qui ont conduit à cette situation; une certaine importance a été accordée au rôle du Premier Ministre issu de la Conférence nationale et à ses rapports avec le Président pendant la phase de préparation des élections. Ce Premier Ministre investi d'une légitimité populaire dont ne dispose pas le Premier Ministre classique devient parfois un concurrent d'un Président dont les prérogatives classiques ont généralement été réduites. Il dispose apparemment de ressources lui permettant de ne pas être capturé par ce dernier.

Une autre question a retenu l'attention. Comme nous le remarquons dans notre première présentation du projet, la Présidence a pris beaucoup d'épaisseur dans les pays africains. Cela s'est traduit par la personnalisation et la concentration des pouvoirs, processus qui a réduit le rôle de certaines institutions comme le Parlement, les syndicats, etc. C'est pourquoi on peut s'interroger sur l'impact de la transition démocratique sur l'organisation de pouvoirs traditionnellement personnalisés et la réorganisation/recomposition des institutions représentatives.

Certaines questions sont analysées avec une attention particulière. Tout d'abord, pourquoi certains pays, dans le cadre de la transition démocratique ont fait l'économie de l'étape de la Conférence nationale alors que d'autres ont été obligés de passer par là. La place de certains pays dans le dispositif militaire et aussi dans le réseau des intérêts de l'ancienne puissance coloniale explique-t-elle que cette dernière n'ait pas laissé la situation se dégrader jusqu'à cette phase?

Pourquoi les Conférences nationales se déroulent-elles principalement dans les pays francophones? S'agit-il d'un fait lié à l'héritage culturel et politique colonial ou à des différences dans les traditions de contrôle politique des populations? Peut-on faire l'hypothèse que l'empreinte francophone relève de la tradition historique des États Généraux alors que la tradition anglaise de référence aux *Royal Commissions* semble interdire dans les espaces anglophones ces logiques de transitions?

Le rôle politique et financier de la France dans l'organisation des Conférences devrait être étudié en vue de mieux mettre en évidence la nature des coalitions qui émergent et des forces politiques provisoirement neutralisées ou atomisées même si elles ont joué un rôle primordial dans la mobilisation populaire ayant conduit à la Conférence (cas du PCD au Bénin). Des informations devraient être recherchées sur le coût des Conférences ainsi que leur bailleurs de fonds.

Un examen rapide permet de relever que c'est dans les pays où le chef de l'État est issu des forces armées que la demande pour une Conférence nationale a été la plus forte. Ce fait est-il uniquement lié à la culture politique des prétoriens qui privilégie des valeurs comme l'ordre et la discipline? Vient-il du fait que les chefs d'État issus des forces armées disposent

d'une culture qui privilégie l'usage de la force dans la gestion des crises, ce qui expliquerait une forte répression domestique dont le Mali de Moussa Traoré constitue un exemple pertinent? Les situations togolaise, malgache et zaïroise ont été largement discutées. Il ne s'agit pas à proprement parler des troupes classiques dont la débandade est à l'origine des opérations de razzias et de terrorisme à l'endroit des civils sur le dos desquels ils vivent de plus en plus, ni du pillage et de la privation de l'équipement et du ravitaillement de l'armée, mais des milices privées et gardes prétoriennes au service exclusif de présidents capables d'assurer leur entretien à titre tout à fait privé. La privatisation de la violence permet aux régimes autoritaires de résister (Togo, Congo, Zaïre) et même parfois de lancer des contre-offensives avec succès. Dans la mesure où la doublure ethnique est constamment présente dans les gardes prétoriennes, le facteur militaire est devenu l'élément moteur qui tend à donner à la transition son rythme.

Sur cette question, le réseau devra là aussi tirer profit des documents de travail et de la méthodologie du réseau *Les Militaires et le Militarisme en Afrique*. Sur les questions éthiques et l'incidence du multipartisme sur les clivages ethniques, il est important de les étudier de manière empirique et théorique. Là aussi, l'articulation avec le réseau sur *Les Conflits Ethniques* est indispensable. Le dialogue entre participants de réseaux différents a déjà donné naissance à deux groupes de travail qui vont porter sur *Les Militaires et la Démocratisation en Afrique* et sur *Ethnicité et Démocratisation en Afrique*.

Il conviendrait de privilégier l'analyse de l'impact de l'effondrement des pouvoirs autoritaires sur la dimension ethno-régionaliste des conflits politiques. Il est certes difficile pour les chercheurs tentant d'analyser les Conférences nationales de leurs pays respectifs d'éviter une approche prisonnière de l'histoire événementielle, mais l'effort de théorisation conseillé a été suivi de résultats intéressants.

Nous ne recherchons pas la reproduction ou le commentaire de documents bruts issus des conférences ou de reconstitutions retraçant l'histoire des Conférences. Nous avons voulu donner sens à ces tentatives de rationalisation et de technocratisation des régimes en tenant compte des réorganisations du système comprador de domination, pour tenter de comprendre si les coalitions politiques qui prennent le pouvoir dans les régimes africains pourront répondre au défi posé par l'épuisement du système de gestion assis sur le Parti unique. La réponse à ces questions nous offrira une base solide permettant de montrer les enjeux des Conférences et d'identifier leur rôle dans la transition démocratique et/ou dans la succession légale à la tête de certains Etats africains.

Il est très difficile de comprendre l'euphorie créée par la démocratisation dans cette conjoncture économique très difficile des programmes d'ajustement structurel et les conditions financières draconiennes des pays donateurs et des organisations financières internationales qui ont désormais l'initiative des politiques économiques si ce n'est de la politique tout court. Ils apparaissent comme les chefs d'orchestre de la partition démocratique en confisquant aux mouvements la direction de l'institutionnalisation.

Les travaux qui sont aujourd'hui en voie d'édition au CODESRIA, à la suite des discussions et controverses dont nous avons tenté de rendre compte permettent d'avancer les idées suivantes :

- la libéralisation politique et l'apparente transition vers des formes de gouvernement plus démocratiques ne sont pas spécifiques à l'Afrique;
- la singularité des expériences africaines réside dans le fait que le processus a lieu dans une région où la démocratie comme forme de gouvernement a été relativement absente.

La question qui est aujourd'hui posée aux spécialistes de sciences sociales en Afrique est la suivante : comment contribuer à la littérature existante sur la transition, par rapport à nos paradigmes propres et comment nous inscrire dans notre propre historicité, pour contribuer aux discours scientifiques sur la transition. Il est nécessaire de relever plusieurs difficultés :

- la comparaison est difficile, à l'intérieur de situations africaines plurielles et hétérogènes;
- les bases épistémologiques et paradigmatiques de la comparaison sont difficiles à établir;
- le consensus au sujet de la notion de transition n'interdit pas de se soucier de sa dimension téléologique. Transition vers quoi?
- la mise en ordre des différentes phases : par exemple à propos du caractère confus de la phase intermédiaire commençant avec la dissolution de l'ancien régime et la constitution du nouveau. C'est peut-être à cela que A. Wade en l'évoquant, faisait allusion à une absence de règles, situation qui ne signifie pas une absence de culture politique. L'illusion de vide est en effet entretenue par la fluidité et l'élasticité des situations, qui masquent des tragédies, choix et alliances des acteurs.

Répondre à ces questions, à partir d'une recherche au ras du sol et d'une théorisation inventive permettrait d'assurer une contribution africaine à la théorie de la transition. Il s'agit en effet de rompre avec ce que Mamdani appelle la mythologie et la caricature (M. Mamdani & Wamba-dia-Wamba (eds), *African Studies in Social Movements and Democracy*, Dakar, CODESRIA, 1995, p.606) et Mudimbe, l'invention de l'Afrique (*The Invention of Africa*, Bloomington, Indiana University Press, 1988)

Il est important de savoir s'il est nécessaire de distinguer, dans le cas africain, la *démocratisation* qui serait le passage d'un régime autocratique à un régime démocratique, passage qui s'effectuerait en différentes phases : élections, consolidation et institutionnalisation et la *libéralisation* qui signifie concession contrôlée des droits civiques et politiques, telle qu'elle est définie dans la littérature existante? Dans cette dernière procédure, les concessions sont faites par le «haut». La phase de libéralisation peut précéder celle de la démocratisation. Les deux peuvent aussi avoir lieu au sein de la même séquence. Les expériences africaines permettent-elles d'approfondir ou d'infirmer cette distinction? Peut-on accepter le découpage séquentielle des processus de transition?

Ces procédures exhibées par ces approches assignent un rôle crucial aux jeux politiques des élites dans la construction d'États démocratiques. Au-delà des logiques institutionnelles et des constructions constitutionnelles privilégiées par les bailleurs de fonds, les élites occidentalisées, il est indispensable de prendre au sérieux le questionnement de Claude Ake. Ce qui est en cause c'est le compromis entre démocratie et libéralisme, dans des économies de la survie et de la disette et des pays où ni la sécurité (sociale, physique...), ni le paiement du salaire ne sont garantis.

Dans un essai intitulé *Rethinking Democracy* (*Journal of Democracy* 2/1, Winter 1991, 33-44), Claude Ake compare la criminalisation et la dissension politique dans les régimes autoritaires à la tendance actuelle des groupes marginalisés par les nouvelles institutions pluralistes à recourir à «*the criminalization of participation as a means of signaling their disaffection*» (33). L'inscription de la libéralisation et de la démocratisation, dans le délabrement, la violence et la misère, exige des chercheurs, de nouveaux paradigmes et outils conceptuels pour rendre compte des interactions entre les usages publics, communautaires et privés du domaine public.

De quelques pistes africaines

De nombreuses monographies ont été produites sur les transitions politiques. Les principales approches utilisées sont :

- les approches structuralistes qui privilégient les classes sociales, les structures macro-économiques, la place dans l'économie mondiale;
- les approches politico-institutionnelles qui mettent l'accent sur les formes politiques internes et la stratégie des acteurs...;
- les approches en termes de mouvements sociaux et de société civile.

Cependant il importe surtout de repérer certains facteurs décisifs dans les processus de transition et de privilégier les paradigmes qui saisissent le mouvement interne. Les analyses proposées dans le cadre du Groupe Multinational de Travail permettent, par exemple d'identifier que c'est souvent dans les structures du pouvoir autoritaire que l'on retrouve les éléments qui militent en faveur de la remise en cause de l'ordre établi. De même, une analyse serrée des clivages entre réformateurs et conservateurs, au sein de la classe dirigeante, de l'armée et des regroupements économiques aident à comprendre les dynamiques de circulation et/ou de renouvellement des élites.

La situation africaine permet-elle d'élaborer d'autres solutions théoriques ou d'approfondir celles déjà dégagées dans l'étude d'autres régions du monde? Quelle importance attribuer au rôle des élites et à leur marchandage dans les processus de transition politique? A propos de la société civile, est-il utile d'effectuer une comparaison avec l'Europe de l'Est? De quelle manière? Voilà le défi à relever. Dans cette perspective, il ne saurait être question d'insister seulement sur les étapes de la transition, ni d'investir les élites d'un quelconque rôle moteur ou messianique, mais de les analyser en relation avec les formes de la mobilisation populaire tout en étudiant les configurations changeantes des relations élites/population.

Tous ces cas devront être pensés de manière synchronisée (privatisation de la violence publique, prédatons, militarisation de l'extorsion et du commerce...), en tenant compte des politiques d'ajustement structurel qui sont la toile de fond des entreprises économiques africaines. Notre contribution à la littérature sur la transition par l'étude du passage des cultures autoritaires aux cultures démocratiques s'appesantit sur l'éclosion et/ou la réinvention de nouveaux idiomes politiques et les logiques qui sont à l'origine de la reconduction et du renouvellement du théâtre du pouvoir. En redéfinissant de nouveaux objets (les émeutes, les foules et les langues et discours du politique africain...), il est possible de repenser les notions d'espace politique, de citoyenneté et finalement de politique et participation populaire et/ou démocratique, en les enracinant dans des valeurs culturelles indigènes. Claude Ake indique en effet, que l'association de la démocratie à des institutions et des procédures parlementaires ne suffit pas (34).

Certains ouvrages en cours d'édition reprennent, dans des perspectives différentes et complémentaires, des questions complexes que nous avons tenté de présenter à partir des travaux d'un groupe et de plusieurs équipes nationales. La réflexion est loin d'être achevée mais un livre, celui édité par Mamdani et Wamba, expose les perspectives africaines plurielles, à propos des transitions politiques.